



L'école de formation de Biodanza a pour mission de diffuser la Biodanza et de former des personnes à devenir facilitateurices de Biodanza. Des professionnelLES habilitéEs à guider les participantEs dans l'exploration de leurs propres potentiels, à renforcer leurs liens avec les autres et avec le monde qui les entoure grâce à cette merveilleuse pratique qu'est la Biodanza. Pour ce faire, l'École de Biodanza SRT de l'Estrie (EBEst) propose un cadre où la rigueur des enseignements se pose dans un écrin de joie, de respect et de haute bienveillance. Accueillant autant qui veut devenir facilitateurice ou toute personne désirant faire un processus de développement humain au sein d'un groupe d'approfondissement, l'EBEst valorise et favorise autant le savoir faire que le savoir être...

Ouverte à toute personne répondant aux critères d'admission, cette formation offre des possibilités d'enrichissement de la vie autant personnelle que professionnelle:

- Devenir un professionnel et enseigner la Biodanza® lors de cours et de stages.
- Participer à un processus de développement humain au sein d'un groupe régulier, bienveillant et chaleureux.
- Approfondir les aspects théoriques de la Biodanza® sans nécessairement en faire son métier. Il est également possible de participer à des modules en tant qu'auditeur libre.

En fait, la formation de facilitateur de Biodanza offre une expérience profondément gratifiante, tant sur le plan personnel que professionnel. C'est une occasion unique de s'engager dans un voyage de découverte de soi, de partage de la joie et de création d'une communauté, tout en ayant un impact positif sur le monde qui nous entoure.

Équipe

Direction

MarieClaire Martinez

Conseil pédagogique

Sylvie Lavoie

Dorotea Pok

Soutien à la vie de l'école et aux étudiants

Judith Dorismond, Hélène Martinez, Isabelle Burnier,
Lyne Lavallée, Yves Léger, Catherine Fabiola Lessard
et plus...

Corps enseignant (à compléter)

MarieClaire Martinez, Sylvie Lavoie, Dorotea Pok, Brigitte Lafleur
Hélène-Jeanne Lévy-Benseft, Guillaume Husson,
Cristiano Martins, Soizic LeGuif, Carlos Garcia Varela
et plus...

Plan d'études

Le cycle de formation s'étend sur 4 ans, dont 3 années de cours et une année en tant que stagiaire facilitateur ou facilitatrice.

- **Partie Théorique (2 ans) :**
- Les deux premières années se composent de 20 modules visant à explorer les divers aspects du modèle théorique de la Biodanza®. Ces premières années visent à faire comprendre aux participants l'importance des éléments de base du vivant et de leurs structures systémiques. Cela favorise une solide compréhension théorique pour la suite de l'apprentissage méthodologique. Chaque fin de semaine de formation est divisée équitablement entre les sessions théoriques et les sessions vivencielles pour une intégration optimale.
- **Partie Méthodologique (1 an) :**
- La troisième année comprend 8 modules de méthodologie destinés à élaborer des séances hebdomadaires de Biodanza et à concevoir des stages de fin de semaine. Cette phase implique la présentation et la pratique de tous les exercices et musiques du catalogue officiel de Biodanza®. En complément, deux stages exclusivement expérientiels, Projet Minotaure et/ou Projet évolution, sont proposés au cours de la deuxième et de la troisième année.
- **Stagiaire Facilitateur/ Facilitatrice (environ 1 an) :**
- La quatrième année est consacrée à la facilitation d'un groupe sous la supervision de l'École de Biodanza de l'Estrie et à la rédaction de la monographie. Ce travail final, présenté à la fin de l'année, marque la clôture de la formation et conduit à l'obtention du diplôme de facilitateur de Biodanza®. Pour accompagner les stagiaires, cette dernière année comprend deux modules méthodologiques (et/ou séminaires) obligatoires.

Calendrier du cycle formation1

Dates 2024-2025	Module	Titre
27-28-29 septembre	Module 3	La vivencia
25-26-27 octobre	Module 1	Définition et modèle théorique
22-23-24 novembre	Module 2	Principe biocentrique et inconscient vital
20-21-22 décembre	Module 4	Fondements biologiques de la BDZ
17-18-19 janvier	Module 5	Aspects physiologiques de la BDZ
21-22-23 février	Module 6	Aspects psychologiques de la BDZ
28-29-30 mars	Module 7	Antécédents mythe et philo de la BDZ
25-26-27 avril	Module 8	Identité et intégration
23-24-25 mai	Module 9	Transe et régression
27-28-29 juin	Module 10	Contact et caresse
Dates 2025-2026	Module	Titre
26-27-28 septembre	Module 11	Mouvement humain
31 oct, 2-1 nov.	Module 17	Mécanismes d'action
28-29-30 novembre	Module 12	Vitalité
12-13-14 décembre	Module 13	Sexualité
23-24-25 janvier	Module 14	Créativité
20-21-22 février	Module 15	Affectivité
27-28-29 mars	Module 16	Transcendance
24-25-26 avril	Module 18/20	Action sociale/Applications et extensions
22-23-24 mai	***	Minotaure 1
26-27-28 juin	...	Éducation biocentrique
Dates 2026-2027	Module	Titre
25-26-27 septembre	Module 21	Musique en Biodanza
23-24-25 octobre	Méthodo 1	Sémantique musicale
20-21-22 novembre	Méthode 2	Séance 1
18-19-20 décembre	Méthode 3	Séance 2
22-23-24 janvier	Méthode 5	Le groupe
26-27-28 février	***	Minotaure 2
26-27-28 mars	Méthode 4	Cours et stages
23-24-25 avril	Méthode 6	Critères d'évaluation
28-29-30 mai	Méthodo	Catalogue/PG - exercices - d.séquentielles
25-26-27 juin	Module 19	Ars magna

Critères d'admission

Pour être admis à la formation de facilitateurice de Biodanza®, les critères suivants doivent être respectés :

1. Avoir soit :

- Une formation ou une expérience pratique dans les sciences de la vie ou dans une discipline de développement humain.
- Un niveau d'études correspondant au secondaire complété.
(Des dérogations peuvent être accordées au cas par cas.)

2. Participer régulièrement à des séances hebdomadaires de Biodanza®.

3. Avoir fait au moins 50 heures de pratique de Biodanza®.

Si ce n'est pas le cas, cela peut être complété au début de la formation sur recommandation de la direction de l'école.

4. Remplir et soumettre un formulaire d'admission avec lettre de motivation.

5. Ne pas présenter de dissociations importantes par rapport aux critères d'intégration corporelle et affective de la Biodanza®.

6. Une entrevue avec la direction sera nécessaire pour une admission définitive.

Coût de la formation

Pour les 3 premières années intensives

- Frais d'ouverture de dossier et d'inscription à la formation (Ces frais sont non remboursables) 200\$ + taxes.
- 28 modules à 295 \$ + taxes: 8 260\$ + taxes
- 2 stages (Projet Minotaure et/ou Projet évolution de 3 jours chacun) à 375 \$ + taxes: 750\$ + taxes

Coût total de la formation sans hébergement*: 9 210\$ + taxes

Ce coût inclut :

- Un suivi pédagogique personnalisé, comprenant la lecture et le commentaire des travaux demandés entre les modules.
- Le catalogue officiel des exercices et des musiques nécessaires à la réalisation des séances et ateliers de Biodanza®.
- Les compilations officielles des musiques de l'International Biodanza Federation.
- Les fascicules de tous les modules imprimés et en version PDF.
- Les PDF des power points projetés durant la théorie.
- L'accompagnement à la réalisation du mémoire de titularisation, avec une limite de 10 heures lorsque l'élève choisit d'être assisté par l'équipe didactique de l'école.

Cycle de supervisions obligatoires

Dès qu'il en a reçu l'autorisation, en 3^e ou 4^e année, l'étudiantE ayant formé son groupe hebdomadaire est tenu de participer à un cycle de supervisions obligatoires, comprenant un minimum de 8 séances, tarifées à 225 \$ + taxes par séance, totalisant 1 800 \$ + taxes.

**L'École de Biodanza SRT de l'Estrie est un établissement d'enseignement officiellement reconnu par Revenu Québec et Revenu Canada. Conformément à l'article 752.0.18.10 de la loi sur l'impôt, l'école est autorisée à émettre des reçus permettant aux étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt pour les frais de scolarité.*

Modalités de paiement

Les frais d'ouverture de dossier doivent être réglés dès l'inscription.

Pour chaque stages, le paiement doit être effectué la semaine précédant le début du stage, soit par virement Interac, soit à l'arrivée, en espèces ou par chèque.

En cas d'absence lors d'un week-end, l'élève est tenu de verser la moitié du prix du stage à l'ÉBEst et paiera l'autre moitié à l'école québécoise où il reprendra ce module de formation.

Coût de l'hébergement au Centre Tara

Les frais d'hébergements seront réduits de 10\$ pour les étudiants de l'École de Biodanza de l'Estrie.

Et les frais doivent être réglés dans la semaine précédant le stage par VI à info@centretara.com

Le statut d'auditeur libre

Ce statut offre une opportunité aux individus souhaitant approfondir leurs connaissances et expériences en Biodanza. Ce statut est valable durant les deux premières années du cycle de formation uniquement.

Les auditeurs libres ont la possibilité de rejoindre le groupe de formation à tout moment, pour autant qu'ils répondent aux critères d'admission et rédigent les synthèses des stages précédents.

Il est à noter que les auditeurs libres ne bénéficient pas du matériel didactique réservé aux élèves inscrits.

Lorsqu'un auditeur libre décide de s'intégrer pleinement à la formation, les documents de formation relatifs aux modules suivis lui sont remis, lui permettant ainsi de réaliser les synthèses d'intégration requises.

Le coût des stages est de 325\$ + taxes pour les auditeurs libres
Le coût est de 50% du prix de la formation pour les facilitateurices



Formulaire d'inscription

Prénom :

Nom :

Adresse :

Date de naissance :

Tél :

Courriel :

Je fais de la Biodanza en cours hebdomadaire depuis :

Facilitateurice actuelLE:

Autres facilitateurices :

Stages qui m'ont particulièrement marqué :

Je joins à mon inscription :

- Une lettre de motivation
- Une lettre de recommandation de mon/ma facilitateurice
- Un curriculum
- Un bref descriptif de mon état de santé et des traitements médicaux ou thérapeutiques en cours, s'il y a lieu
- Envoyer un virement Interac à ecolebiodanzaestrie@gmail.com de 200\$ non remboursable pour ouvrir votre dossier et garantir votre inscription

Date :

Signature: